



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 179 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE dans le système forestier actuel la compagnie AbitibiBowater a failli lamentablement à ses obligations envers le Québec par ses actions qui l'ont menée à la faillite;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de remettre en état originel cette compagnie et que nous assistons à une véritable hécatombe dans ses diverses installations et qu'elle utilise la loi de la protection des faillites pour ce faire sous l'œil bienveillant de notre gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie est la seule responsable de la situation par sa politique d'acquisition par surendettement et que, ce faisant, elle a contribué à détruire le travail de plus d'un siècle de tous les forestiers du Québec (la Donohue créée en 1909, une de leur compagnies acquise valait 2 milliards en 1999 et pas un sous maintenant, un bel exemple des conséquences d'un appât du gain effréné);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons la nationalisation d'AbitibiBowater.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Denis Trotter, Roberval

09-06-10

Date